



Le 18 novembre 2020

Exposé de position S&D

Vers un marché unique plus durable pour les consommateurs et les entreprises

Il faut lancer des actions urgentes pour lutter contre la perturbation du climat et la dégradation de l'environnement. À cet effet, nos modes de production et de consommation doivent devenir durables dans les plus brefs délais.

Les crises économiques et sociales, comme celle du COVID-19, ne doivent pas servir de prétexte pour reporter, affaiblir ou abolir cette mission indispensable. Au contraire, il faut en faire des opportunités de réforme du marché unique. Il s'agit de favoriser la production et la consommation durables, de promouvoir les droits des travailleurs, d'améliorer la résilience stratégique et l'autonomie de l'Union, ainsi que de renforcer le leadership de celle-ci en instaurant des modèles économiques plus coopératifs et plus durables et en modifiant fondamentalement les modèles existants.

Les politiques poursuivies doivent mettre en œuvre ces mutations au profit de la société dans son ensemble. Il s'agit d'assurer une transition juste, dont les citoyens sont les acteurs et les bénéficiaires et non les victimes ou les cibles. Cette approche est cruciale pour réaliser les objectifs du Green Deal européen, tels qu'ils ont été définis par la présidente de la Commission, Ursula von der Leyen. La pandémie n'a rien changé à la nécessité et l'urgence de la réalisation de ces objectifs. Le plan de relance doit viser à la réalisation de ce but.

Par ailleurs, un marché unique plus durable doit aussi être abordable pour les consommateurs. L'écologisation ne doit pas être réservée aux fortunés et aux privilégiés, qui disposent des moyens de se trouver du bon côté de la vie. En conséquence, il faut renforcer, mieux mettre en œuvre et mieux appliquer la législation relative à la protection des consommateurs. Les ajournements de la mise en conformité avec les obligations en vigueur, ou avec les propositions de loi, destinées à améliorer la durabilité (comme l'initiative *Empowering consumers for the green transition*, prévue pour novembre 2020 mais reportée au 2T 2021), sont des causes d'inquiétude majeure et doivent être évités.

Il est essentiel que le paradigme fondateur de nos industries passe du cycle de vie rectiligne (« *cradle to grave* ») au cycle de vie circulaire (« *cradle to cradle* »). La durabilité doit être renforcée à toutes les étapes des chaînes logistiques. Tant le produit fini que l'ensemble des composants, extraction des matières premières comprise, doivent respecter la durabilité sociale et environnementale. De même, il faut renforcer l'intégration entre économie circulaire, stratégie industrielle et protection des consommateurs. Il faut mettre en place, en mode accéléré, une industrie à zéro émission de gaz à effet de serre, notamment en imposant des objectifs spécifiques d'efficacité énergétique et d'efficacité

d'utilisation des ressources. À cet effet, il faut appliquer les meilleures technologies et définir des performances minimums pour les matériaux et les produits.

Or, les habitudes et les choix de consommation jouent un rôle significatif dans la lutte contre le changement climatique et dans les problématiques environnementales. Pour évoluer vers des modes plus durables de production et de consommation, il faut concentrer l'attention sur la durée de vie de produits, les garanties légales et commerciales, la facilité de réparation, des phénomènes comme les modes éclair, ainsi que la destruction des invendus. À l'heure actuelle, le style de vie hyper matérialiste des fortunés est culturellement écrasant. La consommation des classes moyennes tente de manière flagrante d'imiter ce style de vie.

Dans cet esprit, nous appelons la Commission européenne à présenter une proposition de loi significative, destinée à assurer la durabilité du marché unique, et fondée sur les points suivants :

-) promotion du secteur de la réutilisation, interdiction de l'obsolescence planifiée, imposition de l'étiquetage obligatoire et garantie de marchés publics plus durables et plus justes socialement ;
-) garantie que l'écologisation ne soit pas réservée aux fortunés et aux privilégiés ;
-) garantie d'une transition juste, dont le principal fardeau ne tombe pas sur les épaules des groupes aux bas et moyens revenus, qui souffrent déjà de la crise et ne doivent pas, en plus, subir une hausse de leur coût de la vie ;
-) soutien à la recherche et l'innovation dans le domaine des produits et services durables ;
-) assurance que les biens, y compris les importations dans l'Union, respectent les normes les plus strictes de protection de l'environnement, de la santé humaine et des droits humains, sur la totalité de la chaîne de valeur, et par application d'une diligence appropriée aux acteurs du marché.

1. Interdire l'obsolescence prématurée ou programmée des produits

Il faut interdire les pratiques qui visent à réduire la durée de vie des produits par l'obsolescence prématurée ou programmée, et il faut protéger clairement les consommateurs contre ce type de pratiques. Les appareils et dispositifs numériques doivent être actualisés régulièrement, afin de préserver leur fonctionnalité et leur convenance, et pour les adapter aux nouveaux risques en matière de cybersécurité. Les entreprises doivent renforcer la durabilité de leur chaîne de production, et accroître la durabilité de leurs produits.

2. Instaurer l'indication obligatoire de la durabilité et de la réparabilité, selon des critères normalisés

Pour permettre aux consommateurs d'acheter en connaissance de cause, il faut instaurer l'indication obligatoire de la durabilité et de la réparabilité des produits. Cela doit inclure des informations sur la disponibilité et les prix des pièces détachées. De plus, il faut élaborer des critères normalisés de mesure de la durée de vie des produits. Ceux-ci doivent servir de spécifications minimums pour la commercialisation d'un produit. Nous sommes favorables au développement de produits normalisés, comme les chargeurs universels pour appareils portables. Il s'agit de promouvoir l'interopérabilité, ainsi que la réduction des déchets. Et il s'agit aussi de donner au consommateur les moyens de faire des choix durables.

3. Instaurer des exigences en matière d'écoconception, ainsi que des garanties légales

Il faut étendre le champ d'application de la directive relative à l'écoconception à une vaste gamme de produits, au-delà de ceux liés à l'énergie. Les exigences en matière d'écoconception et les garanties légales doivent refléter la durée de vie estimée des produits. De plus, il faut inverser la charge de la preuve durant toute la période de garantie.

4. Doper le secteur de la réutilisation

Il faut promouvoir le secteur de la réutilisation. En commençant par séparer les objectifs de réutilisation de ceux du recyclage. Les entrepreneurs sociaux doivent bénéficier d'un accès prioritaire aux parcs à déchets. La tarification des pièces détachées doit être la même pour les réparateurs indépendants et autorisés que pour les consommateurs. Et il faut encourager les nouveaux modèles économiques fondés sur le leasing, le partage ou la réparation de produits. En effet, ces modèles peuvent contribuer à l'allongement de la durée de vie des produits, créer des emplois, tout en renforçant la sensibilisation des consommateurs à la présence de produits à durée de vie élevée, et leur confiance dans ces produits.

Il faut aussi adapter la réglementation en matière de TVA, afin de rendre plus abordables les biens réutilisés ou rénovés. Il faut instaurer un droit du consommateur à la réparation. Les vendeurs doivent toujours informer leurs clients, de manière claire et non-ambigüe, sur l'option de réparation et sur le droit et la garantie associés. Pour que le consommateur puisse bénéficier de ses droits, les pièces de rechange doivent être disponibles à prix raisonnable et les informations concernant les réparations doivent être accessibles. Afin de renforcer la confiance des consommateurs, il faut élaborer une garantie minimum pour les produits de seconde main ainsi que, lorsque c'est possible, des compteurs d'utilisation.

Si l'innovation est indispensable et ne doit pas être entravée, il faut restreindre l'exploitation des ressources rares. En conséquence, il faut envisager la mise à niveau des outils existants, avant de remplacer un produit par un nouveau. Il est important d'accroître significativement le niveau de priorité et le financement de la recherche dans ces domaines.

5. Instaurer des incitants et des obligations pour les entreprises

Il faut renforcer la responsabilisation des entreprises, afin de garantir le respect des droits fondamentaux au travail, des droits humains et des normes environnementales et sociales sur l'ensemble de la chaîne logistique. Il faut interdire les pratiques de destruction d'inventaires en ordre de marche. La Commission doit déposer des propositions ambitieuses destinées à accroître significativement l'appel à des marchés publics verts et durables. À cet effet, il faut règlementer les marchés publics de manière plus sociale et durable. Il faut mieux appliquer les règles existantes, en s'appuyant plus, par exemple, sur des critères sociaux et de durabilité, plutôt que purement sur celui du prix le plus bas.

6. Respecter les citoyens et sensibiliser le public

Tous les consommateurs doivent avoir droit à des produits sûrs et durables, qui ne portent pas préjudice à l'environnement, à la santé humaine ou aux droits humains – que ce soit dans l'Union ou ailleurs. Le développement d'un marché unique durable doit s'appuyer sur la mise en place d'une économie circulaire non toxique, qui ne fasse pas appel et ne recycle pas des produits nocifs. De plus, la transition vers un marché unique durable et vers l'économie circulaire doit être inclusive et collaborative dans tous ses aspects.